

Communiqué de presse

Le délai de souscription de l'augmentation de capital d'IMMOFONDS suburban commence le 15 septembre 2022

Le délai de souscription de l'augmentation de capital du fonds immobilier IMMOFONDS suburban, d'un montant maximum de CHF 42.6 millions, commence le 15 septembre 2022. Les fonds issus de l'augmentation de capital seront affectés à la poursuite du développement du nouveau portefeuille immobilier, lancé en décembre 2021, en suivant la stratégie de placement.

Zurich, le 13 septembre 2022 – La direction du fonds Immofonds Asset Management AG conduira, sur la période du 15 septembre 2022 au 28 septembre 2022, 12 h 00 HAEC, une augmentation de capital pour l'IMMOFONDS suburban d'un montant maximal de CHF 42.6 millions. L'augmentation de capital doit avoir lieu tout en maintenant les droits de souscription des parts existantes. Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part existante. Un (1) droit de souscription donne droit à l'acquisition d'une (1) nouvelle part (rapport de souscription 1:1). Dans le cadre de l'augmentation de capital, 400 000 nouvelles parts au maximum seront donc émises.

Le prix de souscription s'élève à CHF 106.50 net par nouvelle part de l'IMMOFONDS suburban et a été fixé conformément au contrat de fonds (§ 17). Aucun négoce officiel des droits de souscription n'a lieu. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés échoient sans valeur après la fin du délai de souscription. Le nombre précis de nouvelles parts à émettre sera fixé après expiration du délai de souscription. La libération des nouvelles parts à émettre interviendra le 30 septembre 2022.

Dans l'hypothèse où tous les droits de souscription ont été exercés et que l'augmentation de capital est menée à bien dans son intégralité, il en résultera un volume de transactions maximal de CHF 42.6 millions. Ces nouvelles parts sont des parts de distribution pour l'exercice 2022.

Le produit d'émission sera affecté à la poursuite du développement du portefeuille immobilier de grande qualité, conformément à la stratégie de placement.

La Banque Cantonale de Zurich accompagne la transaction en tant que Selling Agent. La Banque Cantonale de Zoug assure pour l'IMMOFONDS suburban un négoce hors bourse des parts du fonds immobilier.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus d'émission au sens de l'art. 35 et suivant de la loi fédérale sur les services financiers.

L'ensemble des documents relatifs à l'augmentation de capital sont disponibles sur www.swissfunddata.ch et sur www.immofonds.ch/fr/fonds/immofonds-suburban/documents.

DONNÉES CLÉS RELATIVES À L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET CALENDRIER INDICATIF

Volume d'émission	Maximum CHF 42.6 millions
Rapport de souscription	1:1
Nombre de parts existantes	400 000
Nombre de nouvelles parts	400 000 au maximum
Prix de souscription par part	CHF 106.50 net
Jour de référence de l'attribution des droits de souscription	14.09.2022 (après la clôture des échanges)
Délai de souscription	15.09.-28.09.2022, 12 h 00 HAEC
Libération	30.09.2022
Numéro de valeur / ISIN des droits de souscription	121670174 / CH1216701743
Numéro de valeur / ISIN des parts	114668515 / CH1146685156
Utilisation du produit d'émission	Financement de la poursuite de la croissance conformément à la stratégie de placement
Direction du fonds	Immofonds Asset Management AG, Zurich
Banque dépositaire	Banque Cantonale de Zoug, Zoug
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers AG, Zurich
Experte en estimations	Jones Lang LaSalle SA, Zurich
Selling Agent	Banque Cantonale de Zurich, Zurich

A propos d'IMMOFONDS suburban

IMMOFONDS suburban (Valeur 114668515, ISIN CH1146685156) est un fonds immobilier de droit suisse autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et destiné aux investisseurs qualifiés. IMMOFONDS suburban investit dans des terrains et des immeubles résidentiels dans toute la Suisse. Le fonds se concentre sur les immeubles résidentiels en dehors des grands centres, situés dans des emplacements d'importance régionale et de bons micro-emplacements, notamment dans les agglomérations de la région du lac de Constance, de la Suisse centrale, de l'arc méridional du Jura, de la vallée du Rhin, du Valais et du Tessin. L'objectif d'investissement d'IMMOFONDS suburban consiste en un développement de substance à long terme avec des opportunités de rendement attractives en vue d'une distribution substantielle et régulière

A propos d'Immofonds Asset Management AG

Immofonds Asset Management AG est agréée et régie par la FINMA en tant que direction du fonds. Elle investit dans des actifs immobiliers suisses depuis 1955. La fortune globale du fonds qu'elle gère s'élève à environ CHF 2 milliards avec un pipeline de développement de CHF 700 millions supplémentaire. Avec une équipe de spécialistes de l'immobilier et de la finance, elle gère deux produits : IMMOFONDS coté et IMMOFONDS suburban. Elle les développe constamment afin de proposer aux locataires des lieux de vie attractifs à long terme et de garantir un portefeuille de valeur stable pour les investisseurs d'aujourd'hui et de demain.

Informations complémentaires

Immofonds Asset Management AG /+41 44 511 99 30 / info@immofonds.ch

Gabriela Theus, Directrice / gabriela.theus@immofonds.ch
 Stephan Ehram, CFO / stephan.ehram@immofonds.ch

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse est considéré comme une publicité conformément aux dispositions de la loi sur les services financiers (LSFin). L'IMMOFONDS suburban est exclusivement ouvert aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC. Le présent communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus au sens des art. 35 et suivants LSFin, ni une fiche d'information de base au sens des art. 58 et suivants LSFin, ni un prospectus simplifié ou des informations clés pour les investisseurs (documents d'informations clés pour l'investisseur, DICI) au sens de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) ou un prospectus d'émission selon le règlement de cotation de la bourse suisse ou d'un autre système de négoce et (ii) ne peut pas être proposé ou rendu accessible au public d'une autre manière, en Suisse ou depuis la Suisse. Le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement à des destinataires domiciliés en Suisse pour une utilisation personnelle et ne doit pas être totalement ou partiellement reproduit, modifié, distribué ou transmis à d'autres destinataires sans l'autorisation d'Immofonds Asset Management AG. Ce communiqué de presse ne représente ni une offre ni une recommandation de souscription ou de restitution de parts de fonds, mais sert exclusivement à des fins d'information. Les seuls documents déterminants pour une décision d'investissement, comme le prospectus de l'Émission et le prospectus avec contrat de fonds intégré, peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Immofonds Asset Management AG (Rämistrasse 30, 8001 Zürich, +41 44 511 99 30, info@immofonds.ch, www.immofonds.ch). Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi (perte totale). Immofonds Asset Management AG ne répond d'aucune éventuelle perte ni d'aucun éventuel dommage (direct, indirect ou subséquent) découlant de la distribution du présent document ou de son contenu, ou en lien avec ladite distribution.

Ce communiqué de presse ne s'adresse pas à des personnes dont le domicile et/ou le siège social se situe en dehors de la Suisse. Il ne doit notamment pas être remis ou mis à disposition de personnes américaines (y compris les personnes morales) au sens de l'US Securities Act ou des réglementations fiscales américaines ni distribué aux États-Unis d'Amérique (USA). Il en va de même pour l'ensemble des États et pays dans lesquels l'IMMOFONDS suburban est interdit.

La même chose vaut pour l'ensemble des États et pays dans lesquels il est interdit de proposer l'IMMOFONDS suburban.